



**KPMG S.A.**  
89 Rue des Cinq Chemins  
CS 14109  
50009 Saint Lô Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14  
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# *GCSMS Maison des Adolescents de la Manche*

## ***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2018

GCSMS Maison des Adolescents de la Manche

Centre culturel Jean Lurçat  
Place du Champ de Mars  
50000 SAINT-LO

*Ce rapport contient 15 pages*

Référence : YB-12-18-10



**KPMG S.A.**  
89 Rue des Cinq Chemins  
CS 14109  
50009 Saint Lô Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14  
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **GCSMS Maison des Adolescents de la Manche**

Siège social : Centre culturel Jean Lurçat  
Place du Champ de Mars  
50000 SAINT-LO

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale du GCSMS Maison des Adolescents de la Manche,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du GCSMS Maison des Adolescents de la Manche relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupement à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupement.

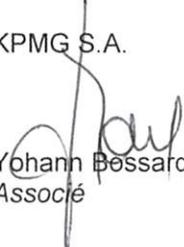
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 21 mai 2019

KPMG S.A.



Yohann Bessard  
Associé

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2018**

<b>ACTIF</b>	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2018</b>		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>65 149,94</b>	<b>41 513,81</b>		
<b>20/21 IMMOBILISATIONS</b>	<b>NET</b>	<b>BRUT</b>	<b>AMORTISSEMENT</b>	<b>NET</b>
Licences et logiciels	6 629,76	7 548,00	3 548,37	3 999,63
Agencements et installations	16 573,03	33 323,41	22 080,18	11 243,23
Véhicules de transport	1 028,03	24 673,00	24 673,00	-
Matériel de bureau et informatique	15 153,17	63 500,35	55 699,88	7 800,47
Mobilier	25 046,53	58 116,39	40 155,57	17 960,82
Matériel des services généraux	214,42	1 890,61	1 885,95	4,66
	<b>64 644,94</b>	<b>189 051,76</b>	<b>148 042,95</b>	<b>41 008,81</b>
<b>27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>505,00</b>			<b>505,00</b>
Parts sociales	5,00		5,00	
Dépôts et cautionnements versés	500,00		500,00	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>378 838,34</b>			<b>354 741,81</b>
<b>CREANCES</b>	<b>109 755,30</b>			<b>94 737,76</b>
<b>41 - Usagers et comptes rattachés</b>	<b>1 555,30</b>		2 571,76	
<b>44 - Etat des subventions à recevoir</b>	<b>108 200,00</b>		92 166,00	
<b>48 - Charges constatées d'avance</b>	<b>2 821,58</b>		3 192,39	<b>3 192,39</b>
<b>DISPONIBILITES</b>				
<b>50 - Valeurs mobilières de placement</b>	<b>200 000,00</b>			-
Bons de caisse CM 5 ans	200 000,00		-	
<b>51 - Banques - Etablissements financiers</b>	<b>66 174,31</b>			<b>256 665,26</b>
Crédit Mutuel compte courant	3 016,62		5 841,22	
Crédit Mutuel compte d'épargne	46 212,09		100 250,51	
Crédit Mutuel compte de placement	-		150 000,00	
Intérêts courus à recevoir	16 945,60		573,53	
<b>53 - Caisse</b>	<b>87,15</b>			<b>146,40</b>
Caisse	87,15		146,40	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>443 988,28</b>			<b>396 255,62</b>

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2018**

<b>PASSIF</b>	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>329 493,40</b>		<b>307 307,27</b>
<b>10 - RESERVES</b>	<b>189 033,11</b>		<b>178 981,07</b>
Réserve d'investissement	30 000,00		30 000,00
Réserve de trésorerie	50 000,00		50 000,00
Réserve de compensation	109 033,11		98 981,07
<b>11 - REPORT A NOUVEAU</b>	<b>88 382,75</b>		<b>88 382,75</b>
Exercice 2018	88 382,75	-	88 382,75
<b>12 - RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 10 052,04</b>		<b>742,00</b>
Résultat de l'exercice	- 10 052,04		742,00
<b>13 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>62 129,58</b>		<b>39 201,45</b>
Aide au démarrage	61 996,24		39 201,45
Subvention Créavenir	133,34		-
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>22 732,10</b>		<b>16 592,78</b>
<b>19 - Fonds dédiés/aide au démarrage (DDCS)</b>	<b>20 252,10</b>		<b>16 592,78</b>
Fonds dédiés ARS	2 480,00		-
<b>DETTES</b>	<b>91 762,78</b>		<b>72 355,57</b>
<b>40 - FOURNISSEURS</b>	<b>91 711,78</b>		<b>72 295,57</b>
Fournisseurs	17 541,71		9 370,70
Organismes : mise à disposition du personnel	74 170,07		62 924,87
<b>48 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>44 - ETAT</b>	<b>51,00</b>		<b>60,00</b>
Autres impôts et taxes	51,00		60,00
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>443 988,28</b>		<b>396 255,62</b>

**COMPTE DE RESULTAT**  
**DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**

PRODUITS	2017	2018
<b>70 - PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES</b>	<b>9 674,72</b>	<b>13 767,50</b>
Produits activités annexes	9 674,72	13 767,50
<b>73/74 DOTATIONS/SUBVENTIONS</b>	<b>382 065,00</b>	<b>390 121,00</b>
<i>Subventions de fonctionnement :</i>		
ARS dotation ONDAM	156 000,00	156 000,00
Agence Régionale de la Santé "FIR"	53 000,00	53 000,00
Centre Communal d'Action Sociale de Cérences	-	666,00
Communauté de Communes de la Baie du Cotentin	-	2 500,00
Conseil Départemental	110 000,00	100 000,00
DDCS (P.A.E.J.)	18 955,00	18 955,00
Mutualité Sociale Agricole	-	1 500,00
<i>Sous-total :</i>	<i>337 955,00</i>	<i>332 621,00</i>
<i>Subventions affectées à des projets :</i>		
Agence Cohésion Sociale, Egalité des chances (ACSE/CGET)	2 700,00	9 500,00
Agence Régionale de la Santé "Prévention"	4 080,00	6 000,00
Agence Régionale de la Santé "CPO"	11 000,00	15 000,00
Caisse d'Allocations Familiales	13 330,00	15 000,00
DDCS	-	1 000,00
Direction Régionale aux Droits des Femmes	2 500,00	3 500,00
FIPDR	2 000,00	4 500,00
MILDELCA (Etat)	4 000,00	-
Mutualité Sociale Agricole	1 500,00	-
REAAP (CAF)	3 000,00	3 000,00
<i>Sous-total :</i>	<i>44 110,00</i>	<i>57 500,00</i>
<b>78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>1 574,21</b>	<b>3 993,72</b>
Reprise sur fonds dédiés (aide au démarrage)	574,21	1 513,72
Reprise sur fonds dédiés (actions/projets)	1 000,00	2 480,00
<b>79 - TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>557,75</b>	<b>63,26</b>
Transfert de charges	557,75	63,26
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>393 871,68</b>	<b>407 945,48</b>

<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3 843,29</b>	<b>2 034,44</b>
Produits financiers	3 843,29	2 034,44
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3 843,29</b>	<b>2 034,44</b>
<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>29 845,06</b>	<b>25 078,74</b>
Quote-part subv. Investissement virée au cpte de résultat	29 845,06	25 073,73
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	5,01
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>29 845,06</b>	<b>25 078,74</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>427 560,03</b>	<b>435 058,66</b>
<b>DEFICIT</b>	<b>10 052,04</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>437 612,07</b>	<b>435 058,66</b>
<b>87. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>		
Prestations en nature	8 283,13	14 440,13

**COMPTE DE RESULTAT**  
**DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**

CHARGES	2017	2018
<b>60 - ACHATS</b>	<b>4 672,73</b>	<b>7 715,04</b>
Carburant	2 861,72	3 801,98
Produits d'entretien - petits matériels	562,67	2 855,17
Fournitures de bureau et informatique	1 248,34	1 057,89
<b>61 - SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>25 319,76</b>	<b>24 278,13</b>
Sous traitance formation	3 410,09	-
Prestation de services entreprises	900,00	5 518,00
Location de véhicules	3 584,72	3 602,35
Charges locatives	1 600,00	1 500,00
Entretien et réparation sur biens immobiliers	2 882,32	2 756,52
Entretien et réparation sur biens mobiliers	794,89	106,20
Maintenance	7 587,21	7 172,29
Primes d'assurance	1 981,94	2 017,17
Cotisations	723,00	741,00
Documentation générale et technique	499,90	864,60
Journées d'étude, congrès	1 355,69	-
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>373 109,56</b>	<b>376 216,27</b>
Personnel mis à disposition	336 111,82	341 890,29
Honoraires commissaires aux comptes	4 183,88	4 235,16
Frais d'actes et de contentieux	50,00	50,00
Rémunérations d'intermédiaires	5 120,00	6 963,19
Communication, dépliant, publication	2 148,33	5 930,98
Déplacements du personnel	7 877,72	2 306,29
Déplacements des administrateurs et autres	263,58	249,60
Missions - réceptions	1 640,22	4 101,81
Frais postaux	187,32	528,56
Frais de télécommunications	14 426,24	9 855,99
Services bancaires	96,43	104,40
Autres services à l'extérieur (photocopies)	1 004,02	-

<b>64 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1 408,85</b>	<b>137,19</b>
Avantage en nature (service civique)	-	107,58
Médecine du travail, pharmacie	1 408,85	29,61
<b>68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>	<b>33 033,06</b>	<b>25 781,73</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations	30 553,06	24 596,73
Dotations exceptionnelles aux amortissements	-	1 185,00
Engagements à réaliser sur subventions attribuées	2 480,00	-
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>437 543,96</b>	<b>434 128,36</b>
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>17,11</b>	<b>128,30</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17,00	128,30
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,11	-
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>17,11</b>	<b>128,30</b>
<b>69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>51,00</b>	<b>60,00</b>
Impôts sur les sociétés	51,00	60,00
<b>TOTAL DES IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>51,00</b>	<b>60,00</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>437 612,07</b>	<b>434 316,66</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>-</b>	<b>742,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>437 612,07</b>	<b>435 058,66</b>
Evaluation des contributions volontaires en nature		
<b>86. EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>		
Mise à disposition gratuite de biens	8 283,13	14 440,13

## ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### Principes, règles et méthodes comptables

Le Compte Administratif est établi et présenté conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation comptable.

Remarque : Le GCSMS MADO de la Manche n'étant pas employeur, les salaires et charges des équipes mises en place sont refacturés par les organismes de mise à disposition de personnel (Fondation Bon Sauveur de la Manche, ADCMPP & CAMSP de la Manche) et une vacation avec le Centre Hospitalier Avranches-Granville dans le cadre de conventions.

### Rappel concernant les méthodes

Affectation du résultat : nous laissons nos affectations en attente, dans le compte 12 du bilan, et passons les écritures l'année où nos propositions sont acceptées en Assemblée Générale.

### Excédent d'exploitation 2018

Le montant du résultat excédentaire de l'exercice 2018 est de 742.00 €. Il figure en compte 12 du bilan en attendant une affectation.

### Immobilisations corporelles : amortissements pour dépréciation

Matériel et outillage : amortissement suivant mode linéaire sur 4 à 5 ans.

Installations générales : amortissement suivant mode linéaire sur 5 à 10 ans.

Matériel de bureau, matériel informatique, mobilier : amortissement suivant mode linéaire sur 3 à 10 ans.

Etat des immobilisations et amortissements au 31/12/2018 :

	Valeur d'acquisition	Amortissements antérieurs	Dotations 2018	Amortissements cumulés	Valeur Nette Comptable
Agencements Installations	33 323.41	16 814.85	5 265.33	22 080.18	11 243.23
Mat. bureau informatique	63 500.35	46 201.58	9 498.30	55 699.88	7 800.47
Mobilier	58 116.39	33 069.86	7 085.71	40 155.57	17 960.82

Mat. services généraux	1 890.61	1 676.19	209.76	1 885.95	4.66
Véhicule de transport	24 673.00	23 644.97	1 028.03	24 673.00	0.00
Licences et logiciels	7 548.00	2 038.77	1 509.60	3 548.37	3 999.63
Totaux	189 051.76	123 446.22	24 596.73	148 042.95	41 008.81

### Actif circulant : classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à 1 an.

### Trésorerie

Placements :

Nous possédons un compte d'épargne d'un montant de 100 250.51 € et un compte de placement à terme « TONIC ASSOCIATION 60 MOIS » pour un montant de 150 000 € au Crédit Mutuel au 31/12/2018.

### Réserves

Conformément à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2018, ayant approuvé les comptes de l'année N-1, le déficit de N-1, soit 10 052.04 € a été affecté en réserve de compensation. Les réserves d'un montant total de 178 981.07 € se répartissent comme suit :

- ✓ d'investissement : 30 000 €
- ✓ de trésorerie : 50 000 €
- ✓ de compensation : 98 981.07 €

Le report à nouveau reste identique à 2017 pour une somme de 88 382.75 €.

### Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association sont comptabilisées dans un premier temps dans un compte de fonds dédiés (cpte 194).

Dans un deuxième temps, les sommes correspondant aux acquisitions de l'année, pour les équipements des Maisons des adolescents, sont transférées des fonds dédiés dans un compte de réserve d'investissement (cpte 131).

Des subventions d'investissement nous ont ainsi été octroyées :

- « Aide au démarrage » de la DDCS<sup>1</sup> en 2011 pour une valeur initiale de 142 691 €
- « Subvention CREAvenir » du Crédit Mutuel en 2012 pour une valeur initiale de 5 000 €. Cette subvention entièrement reprise au compte de résultat a été soldée au 31/12/2018.
- « Aide au démarrage » de la Fondation des Hôpitaux de Paris en 2013 pour une valeur initiale de 80 000 €.
- « Aménagement de l'antenne d'Avranches » de la Fondation des Hôpitaux de Paris en 2016 pour une valeur initiale de 18 700 €.

<sup>1</sup> DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Les aides émanant de la Fondation des Hôpitaux de Paris sont accordées à hauteur de 50% du total des immobilisations.

### Tableau de suivi des subventions d'investissement

Situation au 31/12/2018					
	Total fin N - 1	Augmentations	Quote part virée au résultat	Transferts	Total fin N
Subvention d'investissement amortissable	62 129.58	2 145.60	- 25 073.73		39 201.45

### Tableau du suivi des fonds dédiés

Situation au 31/12/2018				
Nature du projet et caractéristiques	Subventions 2018	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Réalisé au cours de l'exercice	Affectation fonds dédiés
DDCS (aide au démarrage)		20 252.10	3 659.32	16 592.78
ARS (action sur l'estime de soi de jeunes en difficulté)		1 580 00	1 580.00	
Direction régionale aux droits des femmes (action « Une vidéo pour comprendre et agir »)		900.00	900.00	
<b>Total</b>		<b>22 732.10</b>	<b>6 139.32</b>	<b>16 592.78</b>

Le montant des subventions pour investissement restant à utiliser s'élève à 16 592.78 €.

### Dettes financières : classement par échéance

Néant.

### Autres dettes : classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à 1 an.

### Contributions volontaires

La valorisation des mises à disposition gratuites des locaux, comprenant le loyer et les charges, a été estimée par les propriétaires comme suit :

Ville propriétaire	Site	Superficie	Coût estimé
Avranches (1)	Avranches	42 m <sup>2</sup>	3 600.00 €
Cérences	Cérences	20 m <sup>2</sup>	120.00 €
Cherbourg-en-Cotentin (2)	Cherbourg-en Cotentin	Non indiqué	3 218.13 €
Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie	Mortain	12 m <sup>2</sup>	120.00 €
	St-Hilaire-du-Harcouët	7 m <sup>2</sup>	738.00 €
Granville	Granville	15 m <sup>2</sup>	4 000.00 €
Communauté de Communes de la Baie du Cotentin	Carentan-les-Marais	20.6 m <sup>2</sup>	1 609.00 €
Valognes (2)	Valognes	Non indiqué	1 035.00 €
Total :			14 440.13 €

D'autres locaux nous sont mis à disposition gratuitement par les villes d'Isigny-le-Buat, Picauville, Saint-Lô et Villedieu-les-Poêles-Rouffigny. Elles ne nous ont pas communiqué leur coût estimatif.

- (1) Les charges locatives d'Avranches font l'objet d'une facturation inscrite au compte de résultat pour un montant de 1 500 €.
- (2) Estimation 2016